

ÉCOLE PRIMAIRE

la nécessité d'un plan d'urgence !



IL Y A UN AN, le ministre octroyait une rallonge de 1 248 postes supplémentaires pour le premier degré en raison de la crise sanitaire. Il s'agissait alors de « garantir les meilleures conditions pour les élèves à la rentrée, après une année perturbée ».

Aujourd'hui la préparation de la rentrée 2021 élude complètement ce qui avait présidé à des mesures de bon sens, en arguant d'une rentrée normale et en tournant résolument le dos aux difficultés que rencontre l'école. Balayées les difficultés à assurer la continuité scolaire en remplaçant les enseignantes et enseignants absents, gommées les conséquences d'une scolarisation par intermittence au gré de la circulation du virus, évaporés les besoins spécifiques pour les apprentissages des élèves... pour le ministre, l'année scolaire n'aura pas été perturbée.

Les remontées des cartes scolaires départementales font état de l'utilisation des 2 489 moyens créés pour la rentrée. Ils serviront à financer les priorités ministérielles (augmentation des décharges de direction, dédoublement des GS en éducation prioritaire, allègement des effectifs des classes de GS, CP et CE1). Ce sera au détriment des créations de postes dont le service public d'éducation a réellement besoin pour fonctionner et anticiper une nouvelle rentrée sous covid : personnels remplaçants, spécialisés de RASED, maîtres supplémentaires...

Parents d'élèves, maires, élus, enseignantes et enseignants se sont mobilisés partout massivement pour à la fois dénoncer les fermetures de classes qui vont dégrader davantage l'existant et demander des moyens supplémentaires pour l'école, à même de garantir les meilleures conditions de scolarisation aux élèves à la rentrée de septembre.

Le SNUipp-FSU revendique un plan d'urgence pour l'école, qui passe par un engagement pluriannuel sur les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Dans l'immédiat, il demande la création de postes supplémentaires pour la rentrée 2021, notamment en postes de titulaires remplaçants qui font actuellement défaut pour assurer la continuité dans les écoles.

Carte scolaire 2021
la vérité des prix

→ PAGE 2

Un plan d'urgence
pour l'école

→ PAGE 4

Carte scolaire 2021 : la vérité des prix

Vous trouverez ci-après les éléments chiffrés collectés auprès de 97 départements après la tenue de la première phase des opérations de carte scolaire attribuant des moyens pour la rentrée 2021.

2 489 postes créés à la rentrée 2021 → **74 850 élèves** en moins

220 postes mis en réserve par le ministère

1 239 postes utilisés par les DASEN

830 postes mis en réserve par les DASEN

1 000 fermetures de classes hors zone d'éducation prioritaire dont la moitié en zone rurale

Le contexte

2 489 postes sont créés à la rentrée 2021 pour une baisse prévue de 74 850 élèves. 220 postes sont mis en réserve par le ministère « pour faire face aux ajustements qui s'avèreraient nécessaires en cours de gestion », 25 postes sont conservés par les académies pour des besoins particuliers et 2 244 postes sont répartis entre les départements.

La répartition va d'une dotation négative de moins 23 postes pour le Finistère à des dotations positives de 154 et 155 postes pour le Rhône et Mayotte. Ces deux départements figurent parmi les académies les moins favorisées au vu des écarts de dotations entre académies.

L'enquête du SNUipp-FSU montre que, dans les 97 départements, 1 239 postes ont déjà été ventilés. Les 830 postes mis en réserve par les DASEN permettront de procéder à des ajustements en juin et/ou septembre, pour notamment confirmer les ouvertures de classe annoncées ou procéder à de nouvelles ouvertures.

Des priorités ont été engagées par le ministère pour la rentrée 2021, comme le dédoublement des classes de grande section en REP+, la poursuite du plafonnement des effectifs à 24 élèves dans les classes de CP et CE1 hors éducation prioritaire, l'augmentation des décharges de direction, la poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour l'autisme. Le

ministère précise également qu'aucune fermeture d'école rurale ne sera prononcée sauf accord local.

Cette année encore, les priorités du ministère pèsent sur la carte scolaire en orientant l'utilisation des postes sur ces seuls dispositifs. Les besoins supplémentaires sont compensés par des fermetures qui, dans un contexte scolaire extrêmement dégradé, peinent à convaincre de la pertinence des choix engagés.

À ce jeu-là, ce sont les écoles en dehors des zones d'éducation prioritaire qui sont les grandes perdantes avec plus de 1 000 fermetures de classes, dont la moitié en zone rurale. De plus en plus, la première phase de la carte scolaire de janvier à mars se concentre sur les mesures prioritaires, les décisions d'ouvertures de classes étant renvoyées à juin et septembre. Cette tendance crée un déséquilibre sur le solde des ouvertures et fermetures de classes.

Dans un contexte où la crise sanitaire a imposé de nouvelles exigences et où le ministère est en difficulté pour garantir la continuité du service dans les écoles, la carte scolaire 2021 montre que la rue de Grenelle se trompe dans les priorités. Partout sur le territoire, de nombreux rassemblements se sont tenus pour exprimer l'inquiétude des fermetures ou non des ouvertures de classes mais aussi pour demander d'autres moyens pour l'école.

Le dédoublement des classes de grande section en REP+ et REP

D'après l'enquête du SNUipp-FSU, 704 postes sont créés pour dédoubler les classes de grande section de REP+. Cela cache des réalités départementales disparates. Les départements des Bouches-du-Rhône et de Seine-Saint-Denis concentrent respectivement 113 et 106 créations de postes.

Bien que ne figurant pas parmi les priorités, le dédoublement des classes de grande section en REP est amorcé avec 210 postes créés à cet effet.

Cette priorité consomme un grand nombre de postes et se fait au détriment des effectifs des autres classes ne bénéficiant d'aucune mesure de réduction.

La poursuite de la limitation des effectifs à 24 élèves en GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire

La mesure amorcée par les classes de GS à la rentrée 2020 avait été très diversement accueillie par les DASEN faisant parfois le choix de la repousser à la rentrée 2021, faute de moyens suffisants.

Cette mesure était donc loin d'être achevée. À la rentrée 2021, la majorité des créations de postes visant à limiter les effectifs concernent encore les GS.

Les 241 postes comptabilisés sont loin de rendre compte de la réalité, à défaut d'avoir des éléments pour suivre ces postes dans tous les départements.

L'augmentation des décharges de direction

482 postes sont créés pour augmenter les décharges de direction, soit près de 400 postes supplémentaires en comparaison de la carte scolaire 2020. Dans certains départements, les décharges de direction représentent une grande part des créations de postes (25 postes en Seine-et-Marne, 23 postes dans les Bouches-du-Rhône, 22 postes dans l'Hérault...).

Pour deux tiers des directions d'école, cette mesure entraîne aucune modification. Quant aux écoles de 1 à 3 classes, elle ne bénéficiera que de deux jours supplémentaires par an.

Le plan autisme

54 postes sont créés dans les unités d'enseignement autisme. Ils s'accompagnent également d'autres ouvertures de postes (coordonnateur autisme, enseignant-es référent-es, ULIS TSA).

L'EXPLOSION DES FERMETURES DE CLASSES EN DEHORS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les écoles hors éducation prioritaire subissent 1 043 fermetures de postes (-131 en maternelle, -912 en élémentaire/primaire), dont 506 concernent des écoles rurales qui, après une pause en 2020, renouent avec les suppressions. Dans le même temps les écoles en éducation prioritaire bénéficient de 930 ouvertures sous l'effet des mesures de dédoublement des GS (+840 en maternelle, +90 en élémentaire/primaire). Ces chiffres sont toutefois à

relativiser car les postes gardés en réserve par les DASEN serviront essentiellement aux ouvertures de classes lors des phases d'ajustement de carte scolaire de juin et septembre.

L'extinction du dispositif « plus de maîtres que de classes »

Le dispositif s'éteint petit à petit avec 105 suppressions de postes, majoritairement hors éducation prioritaire. Les retraits se font dans des départements où le dispositif avait été maintenu comme en Gironde (9 postes), le Jura et l'Yonne (8 postes), ou encore la Charente, l'Eure, l'Indre-et-Loire et la Saône-et-Loire (7 postes).

LES AUTRES MOYENS (REMPLACEMENT, ASH, FORMATION)

Avec seulement 391 postes de remplaçants créés, dont certains risquent d'être immobilisés pour décharger les petites directions d'école, les difficultés structurelles de remplacement sont loin d'être terminées. Les stratégies sont variables d'un département à un autre : par exemple le Rhône (50), le Doubs (25), l'Orne et le Bas-Rhin (20) créent des postes quand la Guyane (-35), l'Yonne (-10) et Mayotte (-8) en suppriment.

Les moyens engagés par les DASEN ne compensent pas les suppressions des dernières années et restent en bien en-deçà des besoins accentués par le contexte sanitaire.

L'enseignement spécialisé bénéficie de 338 postes, majoritairement des postes d'ULIS école, d'enseignant-es référent-es et d'UE autisme. Parmi ceux-ci, 29 postes sont créés dans les RASED, mais cela ne suffira ni à rattraper les suppressions de la rentrée 2020, ni à reconstituer des RASED complets dans tous les départements.

En lien avec les réformes engagées, les moyens alloués à la formation (PEMF, conseiller pédagogique...) sont abondés de 159 postes.

UNE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCOLES

Malgré la mesure d'aucune fermeture d'école rurale sauf accord du maire, le réseau se restructure avec 94 fermetures d'écoles (6 en 2020), dont 11 fermetures d'écoles à classe unique (1 en 2020). Dans le même temps, 194 fusions d'écoles sont actées.

54 postes créés
pour le plan autisme

1 043 postes supprimés
dont **506**
en école rurale

391 postes de remplaçant-es créés

338 postes
en enseignement
spécialisé dont
29 postes
créés en RASED

94 fermetures d'écoles

194 fusions d'écoles



Un plan d'urgence pour l'école

L'école se heurte aujourd'hui à une double difficulté : sa capacité à assumer, à court terme, l'éventualité d'une nouvelle année scolaire sous covid et, à long terme, réduire les inégalités scolaires et faire réussir tous les élèves. Pour le SNUipp-FSU, il ne suffit pas aujourd'hui de constater les difficultés de fonctionnement et les inégalités mises en lumière par la crise sanitaire mais bien de les combattre durablement. Cela impose un autre projet pour l'école et un investissement durable sur le long terme.

L'ÉCOLE FRANÇAISE À LA TRAÎNE

Une dépense par élève inférieure à la moyenne de l'OCDE

Les dépenses par élève dans le primaire dans la moyenne des pays de l'OCDE sont supérieures de 12 % à celles de la France.

Un taux d'encadrement peu favorable

Avec 19 élèves en moyenne par enseignant·e, la France se trouve loin derrière les 15 élèves en moyenne des pays de l'OCDE et des 13 élèves en moyenne de l'UE23.

Des classes plus chargées

Avec 23,3 élèves par classe, la France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE qui s'élève à 21,1 élèves par classe et de celle de l'UE23 à 19,8 élèves par classe. (Rapport OCDE 2020)

90 000 postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école primaire

19 élèves en moyenne en France par enseignant·e

15 élèves en moyenne pour les pays de l'OCDE

23,3 élèves en moyenne par classe en France

21,1 élèves en moyenne par classe dans les pays de l'OCDE

Le SNUipp-FSU demande des mesures immédiates pour la rentrée, avec une augmentation des places au concours PE et un abondement en postes pour le premier degré, comme l'année dernière pour raisons sanitaires. Il s'agira prioritairement d'ouvrir des classes, de créer des postes de titulaires remplaçants et des postes permettant de proposer une remédiation aux effets d'une année scolaire dégradée (RASED, plus de maîtres que de classe, Psy-EN...).

Un engagement pluriannuel

Le SNUipp-FSU porte un autre projet pour l'école avec un abaïssement des effectifs dans toutes les classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et un abondement de postes nécessaires au bon fonctionnement du service.

Abaïsser les effectifs, une urgence !

Limitation des effectifs à 24 élèves dans certaines classes, dédoublement des classes de l'éducation prioritaire... le ministère semble aussi convaincu de l'incidence de la taille des classes sur les apprentissages. Mais il faut aller plus loin !

Pour le SNUipp-FSU, aucune classe ne doit excéder 25 élèves hors éducation prioritaire, et 20 élèves en éducation prioritaire. Les classes à plusieurs niveaux et dans les écoles rurales doivent aussi être limitées à 20 élèves et celles de toute petite section à 15 élèves. Dans l'enseignement spécialisé, limiter les effectifs à 10 en ULIS et 15 dans les classes EGPA.

Doter l'école des moyens indispensables à son bon fonctionnement

L'exigence de moyens supplémentaires ne se limite pas à la seule réduction des effectifs par classe.

Pour que l'école fonctionne mieux :

- **Le dispositif « Plus de maîtres que de classes »** doit être remis à flots avec 6 enseignant·es pour 5 classes.
- **10 % du nombre total d'emplois doivent être consacrés au remplacement** des enseignantes et enseignants (remplacement, formation).
- **Des moyens doivent être réengagés pour la formation** des enseignant·es, sur la base de 3,8 % de la masse salariale.
- **Les RASED doivent être reconstitués**, à raison de 1 000 élèves maximum par secteur d'intervention.
- **Les décharges des directrices et directeurs d'école doivent être augmentées**, notamment pour les petites écoles qui ne bénéficient d'aucun temps hebdomadaire.
- **Enfin, d'autres moyens sont nécessaires :** postes spécifiques de l'enseignement spécialisé, formation.

Abaïssement des effectifs	13 700
Remplacement	3 200
PDMQDC	46 000
Formation	9 000
RASED	6 800
Direction	12 000
TOTAL	90 700

Le SNUipp-FSU chiffre à plus de 90 000 le nombre de postes nécessaires pour une école primaire au service de la réussite de tous les élèves. Un plan pluriannuel de créations de postes permettrait à la France de résorber son sous investissement chronique.